



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 octobre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 149 - 29.10.2015

En exercice ... 26
Présents 21
Votants 26
Abstention 0

**SERVICES TECHNIQUES
16. ETUDES ET TRAVAUX
OPÉRATION DE LOGEMENT – LE HAMEAU DE ROCHEFORT AU
BOIS PLAGE EN RÉ
Signature de l'acquisition du site**

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 29 octobre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 23 octobre 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Béatrice TURBE (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : Mme Marlyse PALITO.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20151029-D2015149-DE
Reçu le 30/10/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 octobre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 149 - 29.10.2015

En exercice ... 26
Présents 21
Votants 26
Abstention 0

SERVICES TECHNIQUES 16. ETUDES ET TRAVAUX OPÉRATION DE LOGEMENT – LE HAMEAU DE ROCHEFORT AU BOIS PLAGE EN RÉ Signature de l'acquisition du site

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-9,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment l'alinéa 1 du 2ème groupe de l'article 5.2 portant sur la politique du logement et du cadre de vie dont l'acquisition, la rénovation, la construction, l'aménagement et la participation pour tous les logements locatifs sociaux d'intérêt communautaire par portage foncier et/ou par participation financière,

Vu la définition de l'intérêt communautaire approuvée par délibération n°113 du 24 septembre 2015 et notamment les opérations d'au moins 20 logements,

Vu la délibération n°1.8 du 25 février 2010 relative à la signature d'une convention cadre avec l'Etablissement public foncier Poitou-Charentes (EPF PC),

Vu la délibération n°1.10 du 25 février 2010 relative à la signature de la convention projet pour le site du Hameau de Rochefort au Bois Plage en Ré,

Vu la délibération n°135 du 29 octobre 2015 relative à l'emprunt réalisé pour le financement de cette acquisition,

Vu l'avis de France domaine en date du 9 octobre 2015,

Vu le Budget Primitif du Budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 9 avril 2015,

Vu la Décision modificative n°1 du Budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 octobre 2015,

Considérant que le projet de construction de logements à loyer maîtrisé sur le site du Hameau de Rochefort comprend les parcelles cadastrées C 345, C 348, C349, C 350, C 351, C 352, C 353, C 354, C 355, C 356, C 357, C 358, C 362, C 365, C 366, C 367, C 371, C 372, C 373, C 722, C 724, C 728, C 729, C 731, C 733, ZA 210, ZA 214.

AR PREFECTURE

017-241700459-20151029-D2015149-DE
Reçu le 30/10/2015

Considérant le calcul du prix de cession, dont le détail est le suivant :

Acquisition :

- prix d'achat du foncier1 811 810 €
- frais d'acte25 154 €

Gestion :

- impôts 45 €
- autres dépenses1 137,28 €

Contribution aux frais de structure9 190,73 €

Soit un prix de cession hors taxe 1 847 337,01 €

TVA sur marge6 622,58 €

Prix TTC **1 853 959,59 €**

Considérant l'inscription des crédits correspondants à la Décision modificative n°1 du Budget Principal 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, des parcelles précitées auprès de l'EPF PC.**

Affichée le : 30 octobre 2015

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à

compte de la présente modification

017-241700450-20151029-DE-149-DE
Reçu le 30/10/2015